

COMMUNE DE LABEGUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le lundi 27 novembre à 18 heures et 30 minutes dans le lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15**Date de la Convocation : 17 novembre 2023**

Présents : Mmes BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise et Mrs DURAND Gérald, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, GOSSE Pascal

Excusés et procurations : M. Jonathan BESSON à M. DURAND Gérald, M. VERNET David à M. GROS Cyril, M. Jean-Luc VOLLE à Mme Cécile DUCHAMP

Secrétaire de Séance : Mme TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise

N° 49/2023**OBJET : CONVENTION DE COORDINATION POLICE MUNICIPALE ET FORCES DE SECURITE DE L'ETAT**

En application du code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.512-5 et L.511-5, a été approuvé lors du conseil municipal du 29 septembre 2019 une convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat. Pour rappel, celle-ci précise la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale. Elle détermine également les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'Etat.

La convention qui a été signée par le Préfet, le Maire, et soumis pour avis au procureur de la république, arrivant à son terme, il convient de procéder à son renouvellement.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de cette décision.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité, cette proposition.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Yves PONTHER

